

COMMUNE D'AGOS-VIDALOS

Séance du 17 décembre 2021

Date de la convocation : 03/12/2021

L'an deux mille vingt-et-un et les dix-sept décembres, à dix-huit heures trente minutes s'est réuni sous la présidence de Jean-Marc ABBADIE :

Présents : Jean-Marc ABBADIE, Yves ASELMEYER, Patrick BATTISTON, Nathalie ESTEREZ, Marie-Sylvie LATAPIE, Yves MAYSTRE, Alain MOYNET

Représentés :

Éric BOYER donne procuration à Jean-Marc ABBADIE
Jean-Luc DUMAS donne procuration à Yves MAYSTRE

Excusé : Didier VERGÉ

Absent : Dorian GALCÉRA

Secrétaire de séance : Yves MAYSTRE

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, nulle observation n'est faite, il est approuvé à l'unanimité.

Adoption de l'ordre du jour,

Yves MAYSTRE est désigné secrétaire de séance,

Ouverture de la séance à 18h30.

DE-2021 - 53 – Durée des amortissements des immobilisations – M49

L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler.

Ce procédé permet de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement. L'instruction M49 rend obligatoire l'amortissement des biens renouvelables pour les services publics d'eau, d'assainissement.

Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer, en application des préconisations réglementaires, les durées d'amortissement par instruction et par compte. Les durées d'amortissement proposées sont les suivantes :

Service public d'Assainissement - instruction M49

Biens ou catégorie de biens amortis	Durée
Station d'épuration	60 ans
Réseaux d'assainissement	50 ans
Pompes, appareils électromécaniques, installations de chauffage (y compris chaudières), installation de ventilation, compteurs	10 ans

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE d'approuver l'application de ces durées d'amortissement au sein du budget annexe - eau et assainissement.

DE - 2021 - 54 – Délibération modificative n° 3 – M14

Le terrain communal vendu à la SOCARL n'étant pas dans l'inventaire, il est donc nécessaire de l'enregistrer en augmentant les crédits budgétaires comme suit :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2114 (041)	Terrains de gisement	98084.00	
1021 (041)	Dotation		98084.00
TOTAL :		98084.00	98084.00

Demandes de subventions DETR et FAR 2021-2022 (DE-35 à DE-38)

Monsieur le maire rappelle les demandes de subventions DETR et FAR en attente de notification :

- **Mise en place d'une réserve incendie au bâtiment sommital du Pibeste : 6 360 € (H.T)**
 - FAR 2021 2 544 € (40 %)
 - DETR 2022 1 908 € (30 %)

- **Remise en état du terrain de tennis de la Commune : 6 210 € (H.T)**
 - FAR 2022 2 484 € (40 %)
 - DETR 2022 1 863 € (30 %)

DE - 2021 – 55 et 56 – Demande FAR et DETR 2022 – Remise en état du clocher de l'église d'AGOS

Monsieur le Maire présente le devis pour la remise en état du clocher de l'église d'AGOS et propose de solliciter une subvention au titre du FAR et de la DETR 2022.

- **Coût des travaux d'étanchéité, maçonnerie et peinture : 6 950 € (H.T)**

- FAR 2022 2 780 € (40 %)
- DETR 2022 2 085 € (30 %)
- Autofinancement 2 085 € (30 %)
-

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Adopte le projet de réaliser ces travaux.
- Approuve le plan de financement prévisionnel tel qu'indiqué ci-dessus,
- Autorise, Monsieur le Maire, à signer tout document se rapportant à la présente.

DE - 2021 – 57 – SDE – Transfert de la compétence « signalisation lumineuse tricolore » au 01/01/2022

Afin de permettre la mise en place de panneaux lumineux de sécurisation dans la traversée du village, Monsieur le Maire donne lecture du règlement du service public du SDE pour le transfert de la compétence.

Cette proposition est validée à l'unanimité.

DE - 2021 – 58 – SDE – Eclairage de la Tour de VIDALOS

Monsieur le Maire présente la solution d'éclairage de la Tour de Vidalos, le devis et la subvention accordée par le SDE :

- Montant des travaux 22 000 € (H.T.)
- Subvention SDE (50 %) 11 000 €
- Part communale sur emprunt au SDE (50 %) 11 000 €

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve le projet qui est en harmonie avec la Réserve de ciel étoilé,
- Autorise, Monsieur le Maire, à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Radar pédagogique

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour étudier, avec le SDE, l'installation de radar et panneaux informatifs sur la vitesse dans la traversée du village.

Convention de déneigement des routes du village

Après lecture de la convention signée avec Dorian GALCÉRA, agriculteur, le conseil municipal, à l'unanimité, l'approuve et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Convention entre la Commune, le cabinet vétérinaire de LOURDES et la SPA de TARBES

A l'unanimité, le Conseil approuve la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Courrier de M. BORGES

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de M. Borges.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord à M. le Maire pour suivre le dossier avec le conseil de la commune, Maître CAMBOT.

QUESTIONS DIVERSES

- Information sur la venue du responsable des archives départementales pour numériser le registre d'Etat Civil couvrant la période de 1893 à 1925. Accord unanime du conseil municipal.
- M. le Maire donne lecture du mail reçu de la présidente du foyer rural contenant la composition du nouveau conseil d'administration. Une rencontre avec la Mairie et le foyer sera organisée.
- M. le Maire donne lecture du courrier reçu des montagnards argelésiens concernant la course à pied prévue le 14 mai 2022 sur le Pibeste et passant par la Commune. Une réponse leur sera faite prochainement.
- Information fibre optique - L'opération se termine sur le village. Cependant, un problème reste chez Monsieur MARCHAND. Suite à son courrier, la commission travaux est conviée avec le bureau sur site avec l'opérateur Orange, le 4 janvier 2022 à 10h30.

- Point sur l'organisation du travail de nos collaborateurs – Il est proposé qu'une réunion de concertation de rentrée, réunissant le conseil municipal et nos collaborateurs se tienne courant janvier.

La séance est levée à 20 heures.

Feuille de clôture du conseil municipal du 17 décembre 2021

DE-2021 - 53 – Durée des amortissements des immobilisations – M49

DE - 2021 - 54 – Délibération modificative n° 3 – M14

DE - 2021 – 55 et 56 – Demande FAR et DETR 2022 – Remise en état du clocher de l'église d'AGOS

DE - 2021 – 57 – SDE – Transfert de la compétence « signalisation lumineuse tricolore » au 01/01/2022

DE - 2021 – 58 – SDE – Eclairage de la Tour de VIDALOS – EP RURAL 2020

<i>ABBADIE Jean-Marc</i>	<i>BATTISTON Patrick</i>	<i>MAYSTRE Yves</i>
<i>MOYNET Alain</i>	<i>ASELMEYER Yves</i>	<i>BOYER Éric</i> <i>Procuration à Jean-Marc</i> <i>ABBADIE</i>
<i>DUMAS Jean-Luc</i> <i>Procuration à Yves MAYSTRE</i>	<i>ESTEREZ Nathalie</i>	<i>GALCERA Dorian</i> <i>Absent</i>
<i>LATAPIE Marie-Sylvie</i>	<i>VERGE Didier</i> <i>Excusé</i>	